

Le Courrier du Snalc

N° 11 ~ octobre 1996 ~ 12 F. ISSN 1256-6616

Syndicat National des Lycées & Collèges ÷ Bulletin trimestriel

LE 12 décembre 1996, vous serez appelés à voter pour renouveler les Commissions Paritaires Académiques et Nationales -- CAPA et CAPN.

Les commissions sont d'une grande importance pour votre carrière. Au niveau académique, l'administration rectorale, la Direction du Personnel Enseignant et les syndicats représentatifs se réunissent régulièrement pour examiner: les promotions d'échelons, les promotions à la Hors-Classe, les promotions aux grades d'Agrégé et de Certifié, les requêtes en révision de notes administratives, les demandes de congés, la carte scolaire, les affectations des Titulaires Académiques, des Maîtres Auxiliaires, etc...

Le SNALC est présent dans toutes les commissions concernant les Agrégés, les Certifiés, les Professeurs d'EPS, les MA, et les promotions des Adjoints d'Enseignement et des PEGC au grade de Certifié.

Avant ces commissions, et durant les commissions, les commissaires paritaires du SNALC vérifient les documents administratifs, interviennent pour demander des rectifications ou des améliorations, afin que les adhérents, et tous ceux qui ont fait appel à nos services, obtiennent, dans la mesure du possible, gain de cause.

Pour défendre vos intérêts avec efficacité, le SNALC doit obtenir de bons résultats lors des prochaines élections. N'oubliez pas, il faut voter et *faire voter* SNALC. Plus les commissaires paritaires du SNALC seront nombreux, plus nous serons à même de vous rendre un service de qualité et mieux nous serons en mesure de défendre vos intérêts.

LE SNALC EST UN SYNDICAT INDEPENDANT:
il n'est affilié à aucune Fédération syndicale ouvrière; il n'est lié à aucun parti politique, qu'il soit de droite, de gauche, du centre, ou de quelque obédience que ce soit. Le SNALC est libre de dire ce qui lui semble bon, et pour l'Education Nationale, et pour l'avenir de la Nation. Le SNALC est un syndicat professionnel qui défend les intérêts de ses adhérents et, par voie de conséquence, de tous les professeurs.

UNE ANNÉE D'ÉLECTIONS

— ○ —

LE JEUDI 12 DECEMBRE

VOTEZ SNALC

FAITES VOTER SNALC

Le Courrier du Snalc Créteil

19, Chemin de Chelles ÷ 77410 Claye-Souilly

MOTIF DE NON DISTRIBUTION

- Adresse insuffisante
 N° P À A I
 Refusé

ROUTAGE 206

DISPENSÉ DE
TIMBRAGE

12 heures pour les Agrégés

15 heures pour les Certifiés

Une demande réaliste.

(suite de l'Editorial)

D'autres syndicats -- dont "le" syndicat majoritaire -- sont davantage préoccupés par des aventures politico-médiatiques que par la défense des intérêts des professeurs de l'enseignement secondaire.

Pour défendre vos intérêts, ayez le bon réflexe: votez SNALC le 12 décembre 1996.

Norbert Rebmann.

Nomination des TA en...	1994	1995	1996
Anglais	14	93	177
Arts Plastiques	30	32	108
Histoire-Géographie	125	129	315
Lettres Modernes	89	130	367
Mathématiques	125	178	250
Physique	83	158	230
SVT	31	43	88

Devant le refus des gouvernements successifs de créer les postes nécessaires, le nombre de TA augmente de manière scandaleuse, entraînant la précarité des emplois et le chômage des M.A. — une politique que nous n'acceptons pas •

IL s'agit d'affecter des stagiaires, des Titulaires Académiques (TA) ou des Maîtres-Auxiliaires (MA) sur les heures non budgétaires des établissements (écarts horaires). Viennent participer aussi, et en priorité, les Délégations Rectorales (DR).

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Ces dernières années, tout a été mis en œuvre pour n'employer que du personnel titulaire, sauf en EPS, en Espagnol, et dans des disciplines techniques. Cette année, beaucoup de TA sont sans affectation après les commissions d'août en Lettres Modernes, en Physique, en Philosophie, en Arts Plastiques, en documentation, et même en Mathématiques! C'est le résultat d'un recrutement par

concours en accordéon, d'où une inflation de TA en Lettres Modernes, en Maths, etc...

EN ACCORDÉON

Conséquence de la conséquence, encore plus de MA au chômage!

Quant à ceux qui sont affectés, la majorité d'entre eux a reçu son affectation fin août / début septembre, vu que de grosses disciplines comme les Lettres Modernes, Arts Plastiques, Histoire & Géographie n'ont pas été abordées en juillet. Parmi ceux-là, un très grand nombre est en première affectation. Que de provinciaux anxieux de trouver un logement et d'affronter un nouvel établissement, de surcroît dans notre académie! Autre nouveauté (pas

vraiment *nouvelle*, mais qui prend une ampleur très inquiétante): les affectations en lycée professionnel ou dans une autre discipline ou sur plusieurs établissements. Il est *scandaleux* que des agrégés, des certifiés (les plus touchés!), des AE soient nommés en lycée professionnel ou en section

MOBILITÉ

d'enseignement professionnel (SEP) d'un lycée, que des physiciens doivent enseigner la technologie, que des professeurs de Lettres Modernes soient nommés en Lettres Classiques... les dérèglementations se multiplient.

Nous, SNALC, nous l'avons dit au Recteur QUENET le 27 août 1996. Mais de toute façon, il n'en démord pas: gare aux

sanctions si l'on ne rejoint pas son poste!

MENACES

Finalement, beaucoup de TA actuels sont moins bien traités que les MA d'il y a dix ans. Ne parlons pas alors des MA de maintenant! La conjoncture aidant, par chantage ou pression, notre haute hiérarchie se permet de ne plus respecter son contrat d'embauche. C'est pourquoi il faut réagir dans la solidarité, et vite, sinon le mal s'étendra partout, mais inexorablement et rapidement.

Soyons unis pour VOTER, et faire voter SNALC le 12 décembre prochain.

Rose-Marie Dumas

(Les inter-titres sont de la Rédaction)

QUOI DE NEUF AU MOUVEMENT RECTORAL 1996 ?

MAIS OÙ
VA-T-IL
CHERCHER
TOUT ÇA ?

LE 8 septembre dernier, notre ministre, invité de Christine OKRENT sur FR3, à l'émission "Dimanche Soir" disait que la rentrée des Professeurs de Lycée était le 9 septembre et celle des élèves le mardi 10.

Savez-vous d'où M. BAYROU tenait cette information? — De l'US¹ spécial IUFM n°1 septembre 1996, page 3. S'il avait lu la *Quinzaine Universitaire*, il aurait su qu'il se trompait d'un jour!

Changez de lecture, Monsieur le Ministre !

RMD

¹ organe du SNES (ndlr)

LA GRÈVE

EN USER AVEC MODÉRATION & DISCERNEMENT

— • —

NON, le SNALC n'a pas appelé à la grève le 30 septembre. Restons sérieux, cette grève de rentrée - rituelle, diront certains - était une grève politique. Les organisations syndicales qui ont appelé à cette grève n'avaient pour but que de lutter contre un gouvernement dont ils ne partagent pas les idées.

Le SNALC est un syndicat professionnel, indépendant, qui juge les gouvernements de gauche, de droite ou du centre sur leurs actes, et qui décide en toute liberté de lancer un mot d'ordre de grève ou non, sur une plateforme professionnelle crédible.

Devant les menaces qui pèsent sur la fonction publique, gel des salaires, pertes d'emploi, risque de modifications de notre régime des pensions (Retraite), insécurité, conditions de travail qui se dégradent... le SNALC a décidé d'appeler à la grève **le 17 octobre prochain**, puisque le gouvernement ne veut pas négocier sérieusement. **Le SNALC défendra la fonction publique et les fonctionnaires.**

Norbert Rebmann

Syndiqué, Assuré

Rassuré, en somme.

	VOS VACANCES EN UN COUP D'ŒIL												
	octobre				novembre				décembre				
Lundi	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30
Mardi	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31
Mercredi	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1
Jeudi	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2
Vendredi	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3
Samedi	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4
Dimanche	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5

Les plus courtes ne sont pas les meilleures...

NOUS aurons eu, cette année, les vacances d'été - - il y a déjà un certain temps que le terme "grandes vacances" a été abandonné¹ -- les plus courtes de notre carrière, et nous nous retrouvons avec les problèmes non résolus et même aggravés, du collège résolument "unique" (cela ne fait qu'un loupé de plus, mais il est de taille) et du "lycée 80%", avec leur violence, des "titulaires voyageurs multicartes (pardon, multivalents)", des professeurs agents de surveillance, etc... Et des rythmes scolaires hachés par des "spécialistes" en mal de clientèle, et des propositions syndicales ou politiques utopistes qui nous mettent, surtout en collèges, face à des élèves démotivés une semaine avant, une semaine après des vacances si bien "adaptées au réalités biologiques" (sic), mais pas à la lutte contre l'échec scolaire. Qui pourra faire croire que huit semaines pendant les jours les plus courts, et donc les plus froids de l'année, sont meilleures que les semaines d'été, quand les structures d'accueil des jeunes (centres aérés, colonies de vacances, etc...) fonctionnent à leur rendement optimal?

La date de l'ouverture de la chasse a été, elle aussi, avancée - la chasse aux fonctionnaires, bien

entendu. Accusés d'être de la mauvaise graisse, ils sont, paraît-il, trop nombreux, coûtent cher à la Nation, et manquent de rendement; ils ne sont pas encore classés nuisibles, mais certains en rêvent! Oui, il est ici question de fonctionnaires, pas de ministres ou de potentats locaux (décentralisation oblige), qui n'ont pas à faire la queue à la poste, ne doivent pas rentrer, la nuit tombée, dans leurs appartements HLM (quoique...), qui ne sont soignés qu'exceptionnellement à l'hôpital public, mais alors au Val de Grâce ou à Cochin, et qui ne mettent pas leurs enfants dans les établissements [de la] ZEP.

Nous restons cependant des citoyens à part entière, donc "cochons de payants", tellement payants d'ailleurs que nous avons droit depuis la rentrée médiatique à une reprise de la pièce surréaliste "L'an prochain les impôts baissent". Et il vaut mieux nous arrêter là, pour éviter que *les feuilles de novembre nous reviennent en mai.*

P. J.
Montpellier

Vite, votre cotisation
au Trésorier: BP. 48
77680 Roissy-en-Brie

♦
*un geste salutaire
pour ne plus être
démuni devant
l'ineptie.*

¹ Il n'y a d'ailleurs plus rien de «grand» à l'Education Nationale - NdR.

AVERTISSEMENT AUX AE DEVENUS CERTIFIES PAR LE DECRET 1989

De très nombreux collègues AE viennent de bénéficier de l'accès au corps des certifiés par le décret de 1989. Ils deviennent donc stagiaires à compter du 1^{er} septembre 1996. Quelques-uns d'entre eux, également candidats à la promotion interne au corps des certifiés par le décret du 4 juillet 1972, n'ont pas pu bénéficier de ce décret, mais de peu.

Ils ont donc tout intérêt à se porter à nouveau candidats au corps des certifiés par le décret du 4 juillet 1972, et s'ils ont la chance d'être, en juin ou en juillet 1997, promus, ils pourront toujours renoncer au bénéfice du décret de 1989 qui est beaucoup moins avantageux.

Dîner amical au Campanile de Torcy



Veuillez vite vous inscrire, en nous adressant votre

chèque de participation de 100 francs (tout compris par personne) à l'ordre du **SNALC**

BP. 48
77680 ROISSY-en-Brie

POUR VOUS Y RENDRE:

*Hôtel-Gril Campanile
avenue Jean-Moulin,
à 600 mètres de la gare RER de
Torcy-Marne la Vallée.
(Tel. 01.6017 8485).*

*Et par l'autoroute A4 : sortie
Lognes (Leroy-Merlin) entre
les échangeurs Sud et Nord de la
Francilienne.*

*Jeu*di 14 novembre


à 19 h. 30

 Kir offert 

*Potage et/ou
Buffet de Hors d'œuvre*

*Pavé ou grillade de Boeuf -
ou- Filet de Sole dieppoise -
ou- Sandre hollandaise -ou-
Pavé de Dinde aux cèpes -ou-
Bavette à l'Echalote -ou-
Entrecôte grillée -ou- La
Marmite du Campanile*

Fromages et/ou Desserts.

 Vin, eau, bière ou soda

- . -



*Le Snalc, c'est
toujours le bon
conseil, au bon
moment.*

*Et ce serait bien le
moment, justement,
de joindre votre
cotisation...*

NOM Téléphone: 01.

Je m'inscris au repas amical du Snalc du 14 novembre au soir,

et je joins mon chèque de participation de:

Nombre de personnes * 100F,00 = francs,00

=====

ENSEIGNER L'ANGLAIS DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL: UN MAUVAIS CHOIX?

DANS sa "Tribune libre" du 3 janvier 1994, notre collègue "A. G." de *La Lettre des Profs d'Anglais* a posé une vraie question, de portée générale: "Les anglicistes seraient-ils les mal aimés du système?" -- après avoir constaté amèrement: "Quel effort (...) attendre d'un personnel qui se sent méprisé par ses supérieurs hiérarchiques?"

L'attitude du corps d'inspection a fait également l'objet d'une analyse détaillée, limitée au cas des IPR¹, par le vice-président du SNALC, dans un article de *La Quinzaine universitaire* (n°1060, du 27 juin 1994), et intitulé "L'inspection régionale en question". Jean-Marcel Champion y soulignait le sentiment d'insécurité et de frustration que peut éprouver un professeur face à un IPR imposant de manière parfois autoritaire des méthodes pédagogiques qui peuvent sembler peu adaptées aux élèves dont il a la charge. La question de la mobilité des IPR et de leur recrutement y était également soulevée, certains évaluateurs ne détenant pas les titres universitaires des personnels qu'ils doivent inspecter...

En relation étroite avec ces problèmes, les informations recueillies par le SNALC auprès de professeurs d'anglais au cours des deux dernières années, et tout récemment encore, révèlent des dysfonctionnements fort regrettables lors d'inspections sans les trois départements de l'académie²

Le malaise des anglicistes est donc à la fois national et régional; ses origines sont diverses.

UNE NOTATION POUR LE MOINS SINGULIÈRE

Une évidence s'impose tout d'abord: les professeurs d'anglais partagent avec leurs collègues d'espagnol le privilège d'avoir les notes pédagogiques les plus basses. Or, toutes les disciplines devant être représentées équitablement dans les trois contingents des promotions (grand-choix, "choix", et ancienneté), il arrive que la péréquation se révèle non satisfaisante; la tenue des commissions est alors retardée, avec les conséquences que l'on sait.

La deuxième conséquence de cette notation inexplicablement basse est d'accroître le sentiment de frustration des enseignants, au point que des collègues méritants, conseillers pédagogiques ^{ou} formateurs, en viennent à refuser d'être inspectés, s'exposant alors à des **sanctions** (voir le BO³ n°41 du 10-11-94).

Quelle est la logique d'une telle méthode de notation? Mystère. Nous connaissons tous de ces professeurs amers et blasés qui refusent de noter au delà de 18 sur 20; nos évaluateurs, qui (sauf exception) placent la barre à 14 sur 20, aurait-ils une vision si étroite, au point de mesurer leur propre grandeur en fonction de l'abaissement d'autrui? Nous nous refusons à le croire. Nos collègues des autres disciplines sont perplexes devant un tel constat. Les enseignants d'anglais seraient-ils, dans leur majorité, de piètres pédagogues, incapables de fournir autant d'efforts que leurs collègues d'autres spécialités?

ÉGALITÉ DEVANT L'INSPECTION: CERTAINS SONT-ILS PLUS ÉGAUX QUE D'AUTRES?

Cette situation -- qui pourrait sembler injuste à qui n'aurait pas compris que les profs d'anglais sont l'objet d'exigences particulières (dont la raison leur échappe toujours) -- est parfaitement reflétée par les résultats de la titularisation des stagiaires en situation dans l'Académie de Créteil en 1995-96: **6** stagiaires doivent être revus par un inspecteur, pour **25** reçus. À titre de comparaison, les chiffres sont de 3 recalés pour 30 reçus en Lettres Modernes et en Économie, de 1 pour 13 en Espagnol, et de... ZÉRO en Histoire & Géographie! L'écart, sensible, est éloquent.

Notons qu'il s'agit ici de professeurs ayant enseigné plusieurs années, parfois en tant que titulaires dans un autre corps, et qui doivent subir une nouvelle inspection, voire une reconduction de l'année de stage, lequel, outre un aspect qui peut sembler vexatoire, entraîne un ralentissement sensible de la carrière. À ce propos, on s'aperçoit que les redoublements sont tout à fait exceptionnels dans les autres académies. Ces inspections répétées, qui peuvent être ressenties comme un

acharnement infantilisant et humiliant à l'égard de professeurs dont l'expérience est ignorée, paraissent incompréhensibles lors que l'on sait qu'il en va bien autrement dans les autres disciplines, où il n'est pas rare de voir un stagiaire (IUFM ou en situation) titularisé sur simple avis de son tuteur. Les tuteurs d'anglais apprécieront.

On comprend alors mieux le sentiment d'injustice qui saisit les profs ayant fait l'effort de passer un concours (souvent plus d'une fois avec les sacrifices que l'on imagine), lorsqu'ils apprennent que des "agrévés" par promotion interne sont titularisés immédiatement (situation dénoncée par le bulletin *L'Agrégation* n°361, p.342) et que la plupart des AE⁴ sont intégrés dans le corps des Professeurs certifiés sans inspection.

Pourquoi cette attitude parfois vexatoire à l'égard de stagiaires, alors que des professeurs titulaires n'ont pas été inspectés depuis plusieurs années? Ne doit-on pas aux élèves -- qui, comme il nous l'est rappelé avec insistance, sont "au centre du système éducatif" -- d'apprécier régulièrement les connaissances de leurs enseignants, en particulier lorsqu'elles ne l'ont pas été lors d'un concours?

N'oublions pas non plus les collègues qui demandent en vain une inspection depuis des années, et qui ont dû abandonner tout espoir d'accéder à la Hors-Classe, sans parler du dernier échelon! La manière dont sont traités les Professeurs agrégés et certifiés par concours, ainsi que les bi-admissibles au concours de l'Agrégation, est à cet égard fort contestable. Il est clair que les collègues approchant de la retraite semblent ne plus intéresser personne, et sont assurément moins malléables que les stagiaires IUFM.

AU CŒUR DE L'ENTRETIEN: **SOMETHING ROTTEN?**

Ce qui précède permet de comprendre l'amertume générale des professeurs d'anglais. Examinons maintenant ce qu'il en est dans l'académie de Créteil.

Il nous faut d'abord souligner que la plupart des inspections se déroulent de manière satisfaisante et donnent à nos collègues l'occasion de faire montre de

¹ IPR = Inspecteur Pédagogique Régional.

² 93 (Seine-Saint-Denis), 94 (Val de Marne) et 77 (Seine & Marne).

³ "Bulletin Officiel" où l'Éducation Nationale publie ses décrets et circulaires.

⁴ Adjoints d'Enseignement.

leurs compétences, de recevoir des conseils, et de savoir dans quels domaines concentrer leurs efforts. Il n'en reste pas moins que, d'après des renseignements dont le SNALC et d'autres syndicats disposent, le nombre de plaintes est relativement important dans notre académie. Ici encore l'anglais se démarque des autres disciplines: certains anglicistes peuvent véritablement penser avoir tiré le mauvais lot.

Nous ne parlerons pas du rapport qui est envoyé plusieurs semaines après l'inspection, mais de l'impression que le professeur conserve de l'entretien qui a suivi son cours. Les collègues ayant mal vécu cet entretien insistent sur le caractère souvent irréaliste des exigences, et le ton blessant des remarques. Sans aller jusqu'à juger nos juges, ce qui serait fort présomptueux, il nous semble nécessaire de faire quelques constatations et de poser certaines questions.

DES CRITÈRES... DISCUTABLES?

Des professeurs s'avouent souvent déçus par un jargon stérile et des jugements apparemment arbitraires et péremptifs. Le contact de l'enseignant avec la classe (pardon, le "groupe-classe") est trop souvent le seul critère déterminant; comme si les classes difficiles n'existaient pas, comme si les élèves étaient d'humeur égale d'un jour sur l'autre, comme si l'IPR n'avait jamais connu de difficultés lorsqu'il enseignait encore.

Certaines remarques nous font parfois réfléchir sur la vision que l'IPR a de lui-même: est-il normal qu'un inspecteur, dont l'anglais oral est... ce qu'il est, juge "acceptable" la langue parlée par un collègue anglophone?

Est-il normal qu'un évaluateur non agréé porte un jugement sur le rang d'un agréé par concours? Les textes ne prévoient pas qu'un supérieur hiérarchique doive systématiquement chercher l'admiration chez ses subordonnés; mais doit-il pour autant faire naître l'écœurement, ou le ressentiment?

Ce que le professeur espère trouver chez un évaluateur est une alliance de réalisme et d'objectivité; or, dans le type d'inspection envisagé ici on rapporte souvent une attitude marquée par un dogmatisme évangéliste associé à ce qui paraît être une certaine volonté de puissance.

LE RELATIONNEL N'EST PAS UNE ABSTRACTION

Par leur statut même, les postes de chef d'établissement et d'inspecteur confèrent à leurs titulaires une autorité souveraine sur des adultes. L'accès à de telles fonctions ne s'accompagne-t-il pas de la prise de conscience d'exigences d'ordre éthique? Si l'on considère l'importance des décisions prises par les IPR, leurs conséquences sur la carrière des professeurs, ainsi que l'absence de témoin lors de l'entretien qui suit l'inspection, on comprendra que la fonction requiert une maîtrise de soi et une sagesse peu communes.

Si des contingences produisent des dérapages occasionnels, il est incompréhensible que des collègues, en particulier des stagiaires -- que leur statut précaire rend encore plus vulnérables -- fassent l'objet d'une véritable mise en condition accentuant le stress qu'ils subissent déjà depuis plusieurs heures. Il s'agit d'une attitude pour le moins déroutante chez des adultes responsables, qui semblent oublier l'impact que leurs propos et leur comportement peuvent avoir sur la carrière d'un professeur, sur son psychisme, sur sa foi en ses capacités, voire sur l'équilibre de sa vie privée.

(à suivre)

La fin de cette enquête de Gérard Lorgos paraîtra dans notre numéro de janvier. Le numéro 12 du *Courrier du Snalc-Créteil* sera un numéro "spécial élections". Merci de nous rester fidèles.

Nous avons la peine immense de vous apprendre le décès, jeudi 3 octobre, de

Jean-Marcel CHAMPION

Vice-président du SNALC,
Secrétaire général de la CSEN

Malade depuis août dernier, il avait été opéré d'un double pontage cardiaque, le 18 septembre. Une embolie vient de l'emporter.

Travailleur infatigable, Jean-Marcel CHAMPION était de tous les combats, toujours prêt à servir la cause syndicale. Tous les collègues dont il a défendu les dossiers garderont de lui le souvenir d'un homme qui aimait servir.

Le Bureau académique du SNALC

S O C I A L

LE SNALC APPELLE À LA GRÈVE: JEUDI 17 OCTOBRE

Depuis plusieurs mois, le **SNALC-csen** est intervenu par tous les moyens pour que l'État:

~ cesse de renier ses propres engagements en matière de retraite et de statuts;

~ assure réellement la sécurité des personnes et des biens dans les établissements d'enseignement;

~ se mette à gérer ses personnels avec le **respect dû à tout être humain.**

~ respecte les qualifications et les missions qu'il a lui-même définies et reconnues;

~ mette fin à une dégradation du pouvoir d'achat de ses agents, qui n'a plus aucune commune mesure avec l'effort de solidarité nationale qui est demandé à tous;

~ adopte enfin une politique cohérente de recrutements.

Conscient de n'avoir pas été entendu, le **SNALC-csen** appelle ses adhérents, sympathisants et tous les professeurs, à cesser le travail le jeudi 17 octobre prochain.

*Avec le Snalc, pour
nos enfants, favoriser
tous les talents...*



4, rue de Trévise - 75009 PARIS
☎ : 01.45.23.05.14

**TRÉSORIER SNALC
ACADEMIE DE CRETEIL**

B.P. 48
77680 ROISSY EN BRIE

Adhésion

Réadhésion

Fiche à remettre au responsable d'établissement
ou, à défaut, au Trésorier Académique

Académie de CRÉTEIL

NOM M. Mme Mlle

Prénom

Nom de jeune fille

Date de naissance 1 9

Adresse

.....

.....

Tél 0

Grade Discipline

Echelon Depuis le 1 9

Montant de la cotisation : F

célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve)

union libre nombre d'enfants :

temps complet mi-temps temps partiel, fraction :

poste fixe T.A. T.R. stagiaire

Affectation ministérielle (si différente de l'établissement d'exercice)

Etablissement

.....

ou T.A ou Z.R. de

cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être)
S1 de votre établissement

.....
(date & signature)

Académie de l'année précédente :

1996-97

Categ ->	Agrégé	Certifié	Agrégé	Certifié	A. E.
Ech.	H-CI.	H-CI.			PEGC
2	F995.00	F885.00	F755.00		
3	F1 012.00	F913.00	F809.00	F682.00	F617.00
4	F1 040.00	F941.00	F845.00	F720.00	F647.00
5	F1 049.00	F982.00	F882.00	F760.00	F681.00
6	F1 049.00	F1 012.00	F908.00	F799.00	F717.00
7			F939.00	F822.00	F752.00
8			F977.00	F867.00	F794.00
9			F1 012.00	F896.00	F811.00
10			F1 040.00	F937.00	F839.00
11			F1 049.00	F974.00	F876.00

Autres catégories: nous demander au 01.6064 2393 ou au 06.0826 8312
(Trésorier), ou au 01.4523 0514 (Secrétariat national) ou bien consultez le
tableau figurant dans la QUINZAINE UNIVERSITAIRE.

IUFM 2° année / RETRAITÉS / CLD = 496 F.00

Mi-Tps/ Tps partiel : 75% des montants ci-dessus, **quelle que soit la durée
du temps partiel.***

Couples = réduction de 30% sur le montant de la cotisation la plus élevée.*

(*) minimum de perception = 496 francs pour chaque adhésion.

La cotisation comprend l'abonnement gratuit à la QUINZAINE UNI-
VERSITAIRE, à Temps Futur, ainsi qu'à notre *Courrier* académique.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous acceptez, en remplissant cette fiche, de
fournir au SNALC toutes les informations nécessaires à l'examen de votre carrière; vous lui demandez
en échange de vous communiquer les informations sur votre carrière auxquelles il a accès lors des CAPA
& CAPN, et vous l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès &
rectification prévus par la loi, et sauf demande contraire de votre part.

Cotisations payables en 3 fois:
**joindre les trois chèques à votre
envoi:** ils seront encaissés à 1 ou 2
mois d'intervalle à encaissement du
premier chèque, selon vos indications

Le Courrier

du Snalc-Créteil

Bulletin académique
trimestriel

19, chemin de Chelles

77410 Claye-Souilly

Tél. & fax: 01.6027 9489

Directeur de Publication:

Norbert Rebmann

Imprimé par COUTURIER

29, rue Jean-Jaurès

77410 Claye-Souilly

CPPAP n°4034 D 73 S

ISSN 1256-6616

Le N°12F. Abonnement 1 an:

40F. compris dans la

cotisation au Snalc-Créteil

Au 3614 ARTI
il y a aussi les nouvelles
de votre académie à présent

« MUTATIONS »

Permanence téléphonique
du SNALC

au **01.4523 0514**

tous les mercredis de novembre
de 14 heures à 17 heures

& RÉUNIONS :

Mercredi 06 novembre 1996
Lycée Victor Duruy
33, Blvd des Invalides
Métro François Xavier
de 14h à 17 h.

Mercredi 27 novembre 1996
Lycée H. de Balzac
Rue Paul Langevin
Mitry-Mory (N2/A104)
de 14h à 17 h.

PREMIÈRES AFFECTATIONS

Le SNALC sera présent
à L'IUFM

12, rue G. Enesco à Créteil
lors des réunions organisées par
l'administration:

Mardi 19 novembre
de 9h. à 17 h.

Jeudi 21 novembre
de 9 h. à 17 h.

avec Claude Duriez
du Bureau National.

Pour plus ample information,
veuillez nous contacter au *Snalc-Créteil*
Téléphone 01.6027 9489 & 01.4893 1745
ou en écrivant: 19, Chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly

CAPN D'AVANCEMENTS D'ÉCHELON DES AGRÉGÉS

Discipline		10°-11°	9°-10°	8°-9°	7°-8°	6°-7°	5°-6°	4°-5°	
B 1	E.P.S.	GC	93,70 04.02.51	90,30 24.07.48	86,20 31.05.51	87,00 30.04.57	80,50 13.08.63	80,50 22.01.65	77,50 24.01.67
		C	88,90 13.02.48	85,00 22.01.50	81,10 01.06.56	80,50 05.01.59	78,00 04.08.60	74,50 29.08.60	
	Arts plast. appliq.	GC	93,80	90,80	87,10	84,00 03.01.59	81,50 14.09.52	80,50	74,50
		C	88,00	82,00	82,60	77,50 15.12.50	77,00	74,50	
	Educ. musicale	GC	93,70	90,30	82,60 31.05.51	87,00	80,50	80,50 22.01.65	77,50 24.01.67
		C	88,90	85,00	81,10	80,50	78,00	74,50 26.07.56	
B 2	Philo	G	89,80	88,90	89,00	86,50	83,00 22.04.62	81,50 04.06.62	79,50
		C	87,70 18.07.44	87,00	84,30 05.04.53	83,00	80,50	79,00	
	S.E.S.	GC	93,80	89,80	86,00	83,50 28.11.56	82,00	80,00 21.11.61	76,70 27.10.67
		C	91,50	86,00	84,50	81,00	76,50 20.06.53	76,50 28.05.53	
	Histoire Géogr.	GC	90,90 07.05.51	89,50 04.06.51	87,20 25.06.51	85,10 31.07.51	83,00 02.03.61	80,80 01.06.61	79,70
		C	87,90 11.02.44	84,90 20.05.48	84,30	81,40	80,00 19.05.59	77,80 10.05.60	
Lettres	GC	87,80	85,70 02.05.53	83,60 13.08.48	82,50 25.04.54	81,00 21.02.65	78,50 04.12.64	76,50 23.09.68	
	C	85,90 08.03.49	82,70 14.04.51	81,40 02.02.52	80,10	78,50 17.01.63	76,00 15.04.61		
B 3	Génie biolo.	GC	96,00	93,30	92,50	90,00	83,00	81,00	76,50
		C	92,70	91,00	75,30	84,50	80,50	75,00	
	S.V.T.	G	91,00	90,60 04.05.46	87,50 18.02.57	86,50 30.07.57	83,00 30.01.62	81,50 28.11.65	79,00
		C	88,00 24.02.49	87,40 01.08.46	84,50 16.08.52	83,50 31.07.60	81,00	78,50 22.12.64	
	Sciences phys.	GC	87,70	86,00 21.12.53	84,30 15.01.51	93,10 29.12.59	81,50 27.04.58	79,50 10.05.63	77,70 14.03.70
		C	86,00 07.09.46	83,60 01.08.50	82,00 20.08.53	80,00 12.07.57	78,00 31.01.61	75,50 26.03.59	
Maths	GC	88,70 26.11.48	87,60	85,90	84,50 14.08.57	83,00 15.02.58	80,50 22.06.51	79,50 17.05.67	
	C	85,80	84,90 05.05.46	81,90 21.03.51	80,50	78,00 11.12.59	76,00 12.08.59		

Discipline		10°-11°	9°-10°	8°-9°	7°-8°	6°-7°	5°-6°	4°-5°	
B 4 *	Anglais	GC	84,90 02.06.47	84,30 07.02.54	82,00 15.04.57	80,50 25.08.61	79,10 08.10.58	77,00 27.09.58	76,00 25.04.55
		C	81,80 03.06.45	79,00	78,30 06.04.47	77,50 10.03.58	73,50 15.09.61	73,00 24.01.63	
	Allemd	GC	88,00	87,30	84,30	82,70	80,00	78,00 14.04.56	74,50
		C	82,00 27.01.46	81,70	80,90	77,50 08.07.49	76,50 29.03.60	74,80 15.01.62	
	Espagnol	GC	85,70	83,50	81,60	80,50	79,10	76,80	73,50 06.07.57
		C	83,70	78,60 31.05.48	77,30	75,00 22.05.43	75,50	70,80	
Italien	GC	92,80	90,00	88,40	84,50	82,50	83,00	76,00	
	C	90,90 11.07.42	88,00 18.07.49	84,10	80,00	76,00			
Hébreu	GC		92,30						
	C		89,00				77,50		
Japonais	GC						78,50		
	C								
Polonais	GC		88,40						
	C			89,00		85,00			
Portug.	GC		92,00	89,10	86,10	86,00			
	C		90,60	91,10	84,20	79,50	73,5		
Russe	GC	88,50	87,40		87,50			75,00	
	C	79,00	86,40	85,50	83,50	83,00			
Arabe	GC		83,60					77,00	
	C			84,40		77,00	78,5		
B 4 **	Eco. Gestion	GC	94,00 06.02.43	93,60 22.12.49	89,50	86,50 19.10.58	82,50 14.08.54	79,80	75,00 17.02.57
		C	92,00 27.10.43	90,70 08.05.49	86,50 09.11.44	82,10 10.01.57	77,50	73,80	
	S.T.I	GC	98,80 23.02.46	94,20	90,00	84,50	79,50 21.07.62	74,50 09.02.64	68,70 04.01.68
		C	95,00 05.09.40	92,40 29.07.50	86,60 01.09.56	82,50 26.05.54	77,10 29.11.52	72,00 05.03.63	
	Supérieur	GC	100,00 06.09.47	100,00 21.05.51	100,00 23.04.57	100,00 02.03.61	100,00 29.12.65	99,00 14.03.67	98,00 04.04.68
		C	99,30	99,00 16.05.51	98,35	97,50 16.05.52	97,00 02.07.62	96,00 26.07.62	